

Département du Rhône

Arrondissement de Villefranche-sur-Saône

COMMUNE de CHAMELET



Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 Décembre 2016

2016-08-01

Date de convocation et d'affichage : 06/12/2016

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 13

Président : Mme Ariane BOUVIER, Maire

Secrétaire de séance élu : M. André RAGINEL

Membres présents à la séance : Christophe AUDARD, Bernard BATAILLE, Alain BARRE, Sabrina BENETEAU, Pierre CALA, Alain CHAMBRU, André CLEMENT, Florence MARTHINET, Julien PEYROCHE, Henri PINATEL, André RAGINEL

Membre absent excusé : Patrice GARDETTE

N° 2016/08 – 01

OBJET : Principe de transformation du PLU en Carte Communale

Rapporteur : M. Christophe AUDARD, Adjoint à l'Urbanisme

M. Christophe AUDARD, Adjoint à l'Urbanisme, rapporteur, rappelle que par délibération du 9 Juillet 2007, le Conseil avait approuvé le plan local d'urbanisme, depuis lors applicable sur le territoire de la Commune de CHAMELET.

Ce document d'urbanisme nécessite aujourd'hui une révision afin de le mettre en conformité avec le GRENELLE de l'environnement.

Par ailleurs, il convient d'y apporter certaines modifications afin de le rendre cohérent avec une politique de développement maîtrisée de la Commune.

En effet, nous avons pu constater le développement d'une urbanisation dans des zones non vouées à la construction au détriment des zones AU, mises en place à cet effet.

Dans cet esprit, il est proposé au Conseil Municipal de prescrire une révision de notre Plan Local d'Urbanisme en le transformant en Carte Communale, outil d'application plus simple.

L'étude de cette carte communale nécessitera néanmoins le choix d'un Cabinet d'études en Urbanisme, ainsi que la consultation des partenaires institutionnels (Chambre d'Agriculture, Chambre de Commerce, Préfecture ...), et la mise au point d'un dossier qui sera soumis à l'approbation du Conseil.

Le Conseil après en avoir délibéré, à la majorité absolue des suffrages (2 voix CONTRE, 10 voix POUR) :

- en approuve le principe et prescrit la révision du PLU en Carte Communale
- autorise Mme le Maire à lancer la procédure nécessaire
- autorise Mme le Maire à lancer une consultation pour le choix d'un Bureau d'Etudes en Urbanisme
- et lui donne tous pouvoirs pour mener à bien cette procédure
- sollicite pour cette révision le bénéfice de la dotation générale de décentralisation - document d'urbanisme

—o0o—

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre tous les membres présents.*

*Pour extrait certifié conforme
Le maire,*



Ariane AUBONNET BOUVIER